

Département du Nord  
Arrondissement de LILLE

## Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### DELIBERATION CC\_2019\_003

L'an deux mille dix-neuf, le 25 février à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à TEMPLEUVE-EN-PEVELE sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 18 février 2019, conformément à la loi.

#### OBJET :

#### Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Eric MOMONT, 2<sup>ème</sup> vice-président

M. Luc FOUTRY, 3<sup>ème</sup> vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4<sup>ème</sup> vice-président

M. Benjamin DUMORTIER, 5<sup>ème</sup> vice-président (à partir de la délibération n°CC\_2018\_249)

Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6<sup>ème</sup> vice-présidente

M. Jean-Michel DELERIVE, 7<sup>ème</sup> vice-président

M. Sylvain CLEMENT, 8<sup>ème</sup> vice-président,

M. Yannick LASSALLE, 9<sup>ème</sup> vice-président

Mme Joëlle DUPRIEZ, 10<sup>ème</sup> vice-présidente

Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain

DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, M.

Amaury DUFOUR, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul

FRANCKE, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Ludovic ROHART, M.

Frédéric SCZYMCZAK, Mme Monique RIZZO, M. Bruno RUSINEK, Mme Marie CIETERS, M. Didier

WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Christian LEMAIRE, M. Pierre CROXO, M. Alain

DUCHESNE, Mme Annick MATTON, M. Jean-Luc LEFEBVRE

#### Ont donné pouvoir :

M. Guy SCHRYVE, procuration à M. Frédéric PRADALIER

Mme Marion DUBOIS, procuration M. Benjamin DUMORTIER

Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. ROHART

Mme Ingrid LEMAHIEU, procuration à M. SCZYMCZAK

M. Thierry LAZARO, procuration à Mme Marie CIETERS

#### Absents :

M. Bernard CORTEQUISSE, M. Raymond NAMYST, M. Michel DUFERMONT, M. Régis BUE, Mme Marie-Hélène BACLET, Mme Jeannette WILLOCOQ, M. Benoît BRILLON,

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

#### COMMISSION N°3

*Signature d'une  
convention avec la  
Caisse d'allocations  
familiales pour le  
dispositif LEA – Loisirs  
équitable accessible*

#### Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 39

Suppléants présents : 1

Procurations : 5

Nombre de votants : 45

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2019

Délibération CC\_ 2019 \_003

**COMMISSION N°3**

**Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le dispositif  
 LEA – Loisirs équitables accessibles**

Le Conseil Communautaire,

Vu la compétence Animation Jeunesse,

Considérant le partenariat avec la Caisse d'Allocations familiales,

Considérant qu'il convient de renouveler pour 4 ans la convention LEA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une application des tranches LEA sur l'ensemble des équipements en extra-scolaires et en périscolaire.

Où l'exposé de son Président,

**DECIDE (par 45 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 45 VOTANTS)**

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention L.E.A avec la CAF du nord.
- De s'engager à appliquer le barème départemental durant toute la durée de sa convention de financement sur l'ensemble des périodes extrascolaires et périscolaires de fonctionnement et pour l'ensemble de ses équipements.
- De communiquer à la CAF toute modification intervenant sur la durée de la présente délibération.
- D'envoyer à la CAF tous les ans toutes les modifications tarifaires apportées à la grille ci-dessous

	TYPE D ACCUEIL	
Quotient Familial	Accueil périscolaire tel que déclaré auprès des services de la DDCS	Accueil extrascolaire tel que déclaré auprès des services de la DDCS
0-369 €	0.25	0.25
de 370 à 499 €	0.45	0.45
de 500 à 700 € inclus	0.60	0.60
autres tranches de QF à détailler		0
Repas compris précisez par période "oui ou non"		oui
Surcoût aux frais d'inscription le cas échéant appliqué pour les familles allocataires CAF du Nord extérieures à la commune aucun		

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
 Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
 Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

